



Municipalité
de Bursinel

PREAVIS MUNICIPAL No 03 - 2023

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 14 juin 2023

Commission des Finances
Commission des Bâtiments

Délégué municipal : Eric George

Objet : Demande de crédit pour la mise aux normes PMR du passage inférieur CFF pour piétons à la Route de la Gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

A ce jour, la commune de Bursinel bénéficie d'une servitude de passage public pour les piétons et les véhicules sur la parcelle n°145 des CFF. Celle-ci permet aux bâtiments implantés côté lac du périmètre de l'ancienne gare (aujourd'hui désaffectée) d'avoir un accès direct au Domaine Public.

Pour les bâtiments situés côté jura des voies CFF (Chemin des Vergers et Chemin en Convers), ce passage inférieur est l'accès le plus naturel et le plus sécurisé pour les piétons vers le côté lac des voies, ce qui en fait un passage important pour de nombreux habitants de la Commune.

En effet, l'ensemble des services publics de la Commune se trouve du côté lac des voies CFF, tels que :

- Le lieu de ramassage scolaire + arrêt de bus
- L'ensemble des services (administration communale, école primaire de Dully, Café bar, auberge etc...)

C'est pourquoi, la Municipalité de Bursinel souhaite remettre aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) ce passage inférieur afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et d'intégrer entièrement ces habitants au sein du village.

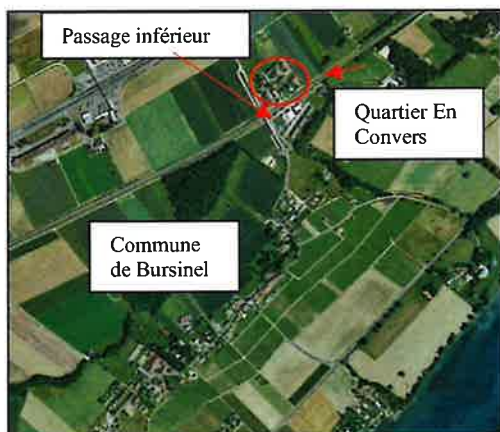


Figure 1: Situation passage sous-voies

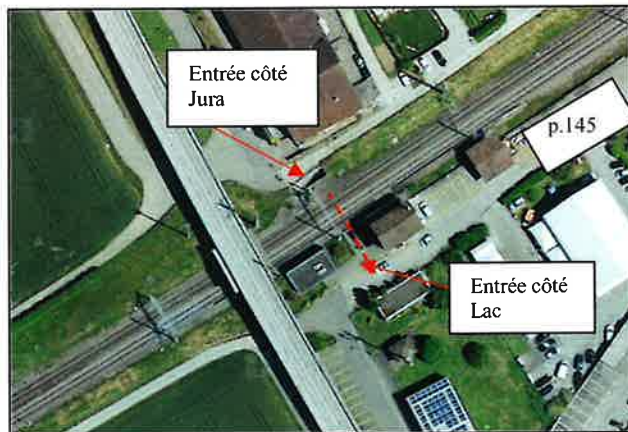


Figure 2: Entrée côté Jura et Lac

Etat actuel :

Aujourd'hui, aucun équipement n'est mis en place pour des personnes à mobilité réduite (chaise roulante, poussette, personnes âgées, etc.).

Ce passage inférieur s'emprunte uniquement de part et d'autre via les escaliers (environ 20 marches sans palier). Deux surfaces inclinées ont été réalisées après coup de chaque côté afin de permettre l'accès aux poussettes (voir photo ci-dessous).

Toutefois, au vu des pentes importantes et par conséquent présentant un risque pour les usagers, ces dernières ont été condamnées. De plus, deux rampes intérieures ont des pentes supérieures aux 6% autorisés par la norme VSS SN 640 070 relative au trafic piétonnier.

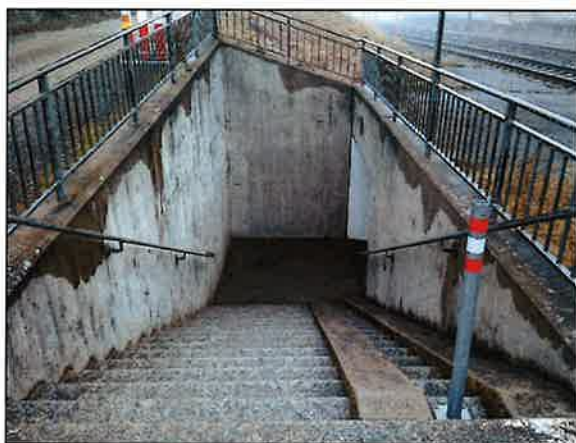


Figure 3: Entrée côté Jura



Figure 4: Entrée côté Lac

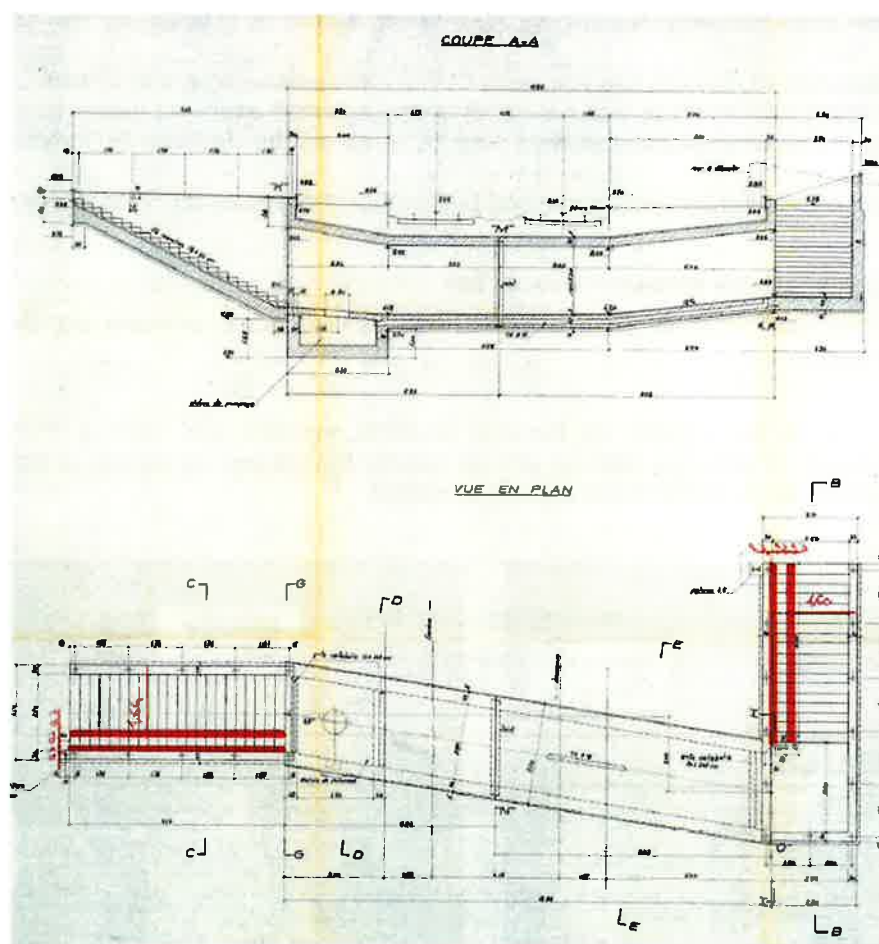


Figure 5: Plan et coupe passage sous-voies

Historique :

À la suite de la désaffectation de la gare CFF en 2005, une convention a été établie entre les CFF et la Commune de Bursinel concernant l'utilisation du passage sous-voies. Celle-ci mentionne que la responsabilité des usagers ainsi que les travaux d'entretien sont à la charge de la Commune.

En 2019, une première étude a été réalisée pour répondre aux besoins de la Commune de connecter le quartier « En Convers » au centre du village. Celle-ci avait pour objectif de créer un trottoir sur le pont routier enjambant les voies CFF (RC37). Ces travaux prévoyaient d'être réalisés en même temps que ceux de la DGMR pour la reprise de l'étanchéité du pont, cependant ce projet d'aménagement a été refusé par le Conseil général.

Une nouvelle étude a été lancée pour rendre le passage sous-voies accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

A ce jour, il existe une convention entre les CFF et la Commune de Bursinel concernant l'entretien du passage sous-voies. Le projet de mise en place d'une plateforme PMR a été présenté aux CFF qui ont donné leur accord écrit. Toutefois, les CFF restent propriétaires du passage sous-voies et en cas de modification de l'ouvrage, une remise en état conforme à celui existant doit pouvoir être effectuée.

Trois variantes ont été étudiées, les ascenseurs et les rampes d'accès se révèlent inadaptés pour cet ouvrage.

C'est pourquoi, le système de plateforme PRM présenté ci-dessous est le plus approprié. En effet, cette solution est facilement démontable et peu coûteuse.



Trois entreprises ont été contactées, la Municipalité a retenu l'offre de l'entreprise LSMmobility, plus avantageuse au niveau technique et financier.

Ascenseurs d'escalier (deux courses)

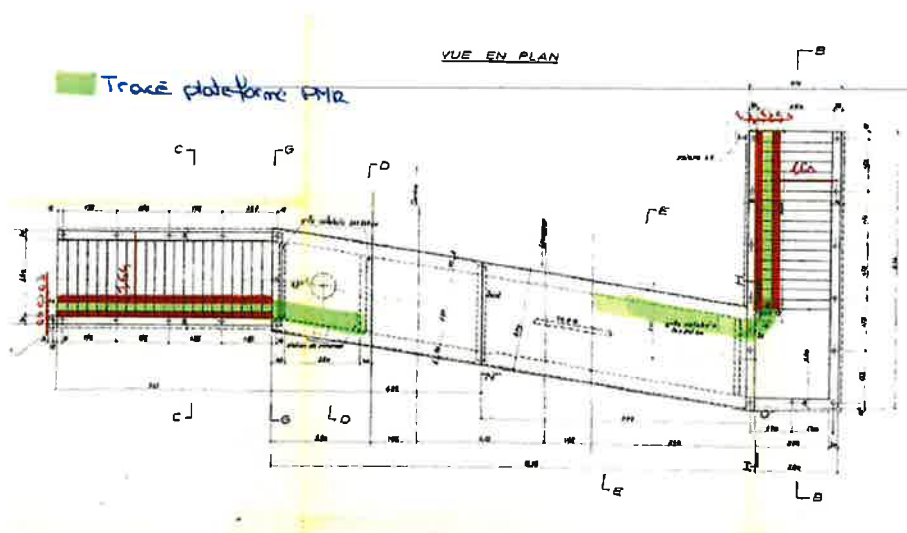
Une installation côté jura et une seconde côté lac.

Avantages :

- Deux personnes peuvent emprunter de manière simultanée le passage sous-voies.
- Les plateformes peuvent être mises à l'abri des intempéries.

Inconvénients :

- Risque de panne plus élevé (deux installations).
- Coût d'installation plus onéreux



Installation et fonctionnement :

La plateforme PMR est fixée contre le mur sur des rails et fonctionne avec une alimentation 230V. Des batteries permettent également d'activer cette dernière en cas de coupures de courant (environ 8-10 courses).

Le processus d'activation de la plateforme est le suivant :

- La personne autorisée se présente devant le boîtier de commande et active celui-ci à l'aide d'une clé (possibilité de ne pas avoir de clés ou d'ajouter un système avec code pour les personnes n'étant pas autorisées à avoir une Euro Key).
- Il faut maintenir le bouton monter/descendre pour baisser la plateforme et y accéder.
- Une fois en place, l'utilisateur doit appuyer sur la flèche monter/descendre pour commencer la course. Des capteurs permettent en tout temps de bloquer cette dernière lors d'un contact. Un siège peut également être mis en place pour plus de confort.

- Une fois la course terminée, l'usager doit remonter manuellement la plateforme. Sans cela, celle-ci reste abaissée jusqu'à la prochaine utilisation. Il n'y a pas de possibilité de remonter automatiquement la plateforme.

En cas de panne, l'entreprise LSMmobility possède un service de dépannage 24h/24 et 7j/7. Durée d'intervention sur place maximum 1h. Possibilité également de former le personnel communal pour lui permettre d'effectuer des interventions d'urgence « simple ».

La durée de vie de l'installation dépend de sa fréquence d'utilisation et de sa protection face aux intempéries. En règle générale, la durée de vie est estimée à une quinzaine d'année avec un changement des batteries après 6-8 ans d'utilisation. Avec le système présenté, il n'est pas nécessaire de changer la totalité de l'installation (plateforme + rail), uniquement la plateforme pourra être remplacée.

Les CFF n'entrent pas en matière pour une participation financière concernant la fourniture électrique depuis la Cave de la Côte, l'installation de caméras de surveillance et le renforcement de l'éclairage.

Analyse des temps de parcours :

L'analyse des temps de parcours peut être un des critères déterminant pour le choix de l'installation. En effet, la vitesse de plateforme est de 15cm/sec, ce qui peut rendre les trajets longs suivant le positionnement de la plateforme et de l'usager. Ci-dessous, un tableau récapitulatif des temps de parcours en fonction du schéma ci-dessous.

Temps de parcours deux courses :

- La personne se trouve directement devant la plateforme au trajet 1 et 2 = env. 4 min.
- La personne se trouve directement devant la plateforme au trajet 1 mais doit rappeler l'installation pour le trajet 2 = env. 5 min.
- La personne doit rappeler l'installation pour le trajet 1 et le 2 = env. 7 min.

Conclusions :

Le projet de plate-forme répond aux souhaits de la Municipalité de Bursinel. En effet, il permet d'offrir aux personnes à mobilité réduite un accès confortable à l'ensemble des commodités sans modifier l'ouvrage existant des CFF.

A noter qu'un service d'entretien d'environ Fr. 400.- par appareil et par année est à prévoir pour le contrôle et réglage de ceux-ci.

Budget estimatif des travaux :

Installation des plateformes	Fr. 88'100
Honoraires BS&S phase d'étude y compris mise à l'enquête	Fr. 9'500
Honoraires BS&S exécution des travaux	Fr. 4'500
<u>Divers et imprévus</u>	<u>Fr. 4'700</u>
Total HT	Fr. 106'800
<u>TVA 7.7%</u>	<u>Fr. 8'223</u>
TOTAL ARRONDI TTC	Fr. 115'000

Procédure :

1. Demande de crédit au Conseil général : 14 juin 2023
2. Mise à l'enquête 30 jours : fin juillet 2023
3. Commande du matériel plateformes (délai de livraison 2 mois) : fin septembre 2023
4. Travaux (durée estimée 1 mois) : début octobre 2023

En conséquence :

- vu le préavis de la Municipalité,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,
- entendu le rapport de la Commission des Bâtiments,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver la demande de crédit de CHF 115'000.- TTC pour la mise aux normes PMR du passage inférieur CFF pour piétons à la Route de la Gare.

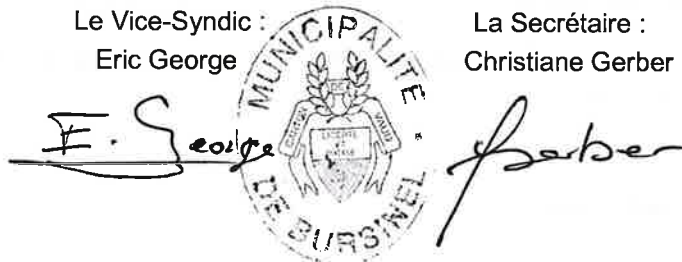
Ce montant sera financé par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Vice-Syndic :
Eric George

La Secrétaire :
Christiane Gerber



The image shows two handwritten signatures. On the left is the signature of Eric George, and on the right is the signature of Christiane Gerber. In the center, partially overlapping the signatures, is the official seal of the Municipality of Gursinél. The seal is circular and contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'LE GURSINEL' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross, flanked by two figures, and topped with a crown and a banner.